



AR Prefecture

006-210601316-20240329-D2024_12-DE
Reçu le 03/04/2024

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à 16h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 22/03/2024

Nombre de conseillers : 05

Présents : 04

Votants : 05

Présents : BONNARD Florence, FERRARO Noël, JUBEUX Sébastien,

Excusés : POU Jean-Pierre a donné procuration à BONNARD Florence

Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Délibération D2024_12

Objet : convention ONF pour l'aménagement forestier

Le maire informe le conseil municipal de la commune de Sallagriffon du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de Sallagriffon pour la période 2024 2043, que l'ONF a élaboré en concertation avec lui et vérifier le 12 décembre 2023.

Il lui précise que l'ONF lui proposera chaque année, un programme de travaux et un programme de coupe conforme à cet aménagement, et que, seulement, alors, il décidera de la programmation effective ou du report, des travaux proposés, en fonction, notamment de ses possibilités budgétaires.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE CHARGER** l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles des 212-6 et des 212-1 2 du code Forestier, et de le transmettre au service de l'État, en vue de sa mise à disposition sur les sites Internet de la préfecture ou de la sous-préfecture.

VOTES :

Pour : **5**

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire

Délibération D2024_12